

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
SYSTÈMES POLITIQUES D'AMÉRIQUE LATINE
POL4111-50

Professeur Julián Durazo Herrmann
Disponibilité sur rendez-vous :
durazo.julian@uqam.ca

Descriptif du cours

Cours d'introduction axé sur l'assimilation des principales caractéristiques socioéconomiques et sociopolitiques de l'Amérique latine. Structures et institutions politiques du sous-continent. Identification des groupes, forces politiques et sociales à l'œuvre dans les sociétés latino-américaines; armée, partis politiques, syndicats, églises, mouvements sociaux. Organisation et institutionnalisation du pouvoir politique.

Objectifs du cours

L'Amérique latine est depuis longtemps un laboratoire politique. Les institutions politiques y prennent des dimensions particulières, grâce à la présence de conditions sociales et économiques uniques. L'étude des systèmes politiques latinoaméricains représente donc une façon de jeter un nouveau regard sur certains concepts-clés de la science politique, tels l'État, le pouvoir exécutif, les élections ou les partis politiques. À partir d'une perspective comparative, combinant réflexions théoriques et études de cas empiriques, ce cours nous permettra d'étudier en profondeur le fonctionnement politique d'une région vitale du monde.

Dynamique du cours

Les cours seront donnés par le professeur sous la forme d'exposés magistraux. Tous les étudiants sont invités à participer activement avec des commentaires et des questions.

Toutes les lectures sont obligatoires. Chaque session a une ou plusieurs lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. Le recueil de textes et le livre *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré* sont disponibles à la Coop UQAM. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque de sciences juridiques et politiques de l'UQAM.

L'évaluation

L'évaluation du cours est axée sur le développement d'un projet de recherche en deux étapes, évaluées de la façon suivante :

Première version du travail de recherche, à remettre le 13 mars 2015 (25%). Choisissez un sujet de politique intérieure latinoaméricaine sur lequel vous écrirez un travail de recherche. Si vous faites face à une pénurie d'idées, parcourez le plan de cours : est-ce qu'il y a un pays ou un sujet qui attire particulièrement votre attention? Considérez aussi les nouvelles : est-ce qu'il y a un événement qui vous intéresse? Ou bien quelque chose qui vous repousse? Pensez aussi aux liens entre votre sujet et les questions théoriques de la science politique : qu'est-ce que votre sujet nous apprend à propos de la politique en général? N'hésitez pas à parler avec moi. Profitez aussi de l'expertise du Centre Paulo-Freire.

Commencez votre texte par une question. Ensuite, proposez une réponse en un seul paragraphe : ce sera votre postulat. Par la suite, écrivez un travail de recherche de 12 pages (à double interligne) où vous démontrez la justesse de votre postulat. Ce travail doit obligatoirement avoir un titre, une introduction, au moins trois sections distinctes —qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat— et une conclusion. Vous devez aussi présenter une bibliographie détaillée (non incluse dans la limite de 12 pages).

Deuxième étape du travail de recherche, à remettre le 10 avril 2015 (40%). Travail final de recherche (maximum de 15 pages à double interligne, plus bibliographie). Il s'agit de la version révisée de la deuxième étape. Vous y aurez répondu aux commentaires qui vous auront été faits et vous y aurez aussi développé votre recherche de façon indépendante. Pour vérification, vous devez soumettre la première étape corrigée. Encore une fois, venez parler avec moi et profitez de l'expertise du Centre Paulo-Freire.

Un *examen final* (35%), à répondre à la maison et à remettre le 24 avril 2015, testera vos connaissances sur l'ensemble du cours à partir de questions concrètes ainsi que d'un court essai.

Pour tous les éléments de l'évaluation, des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance. Une pénalité de cinq points par jours sera imposée aux travaux et examens en retard, fins de semaine incluses, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ni examen ne sera accepté après cinq jours. Le privilège de travail additionnel ne sera accordé en aucun cas.

La grille de conversion utilisée sera celle du département de science politique :

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

Programme du cours

1. Introduction

- Qu'est-ce que c'est l'Amérique latine?

2. L'État

- Pierre Bon, « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, n° 98, 2001, p. 17-36.
(Disponible sur www.cairn.info)
- Daniel van Eeuwen et Yolande Pizetty-van Eeuwen, « Existe-t-il des États dans la Caraïbe? », *Cahiers de l'Amérique latine*, n° 16, 1993, pp. 131-146.
(Disponible sur www.iheal.univ-paris3.fr – onglet Éditions)

3. Les échelles de l'État

- Vicente Ugalde, « Municipalité et municipalisme sous le régime post-révolutionnaire », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 11-36.
- Lucy Luccisano et Laura Macdonald, « Le néolibéralisme, le semi-clientélisme et la théorie politique de l'échelle dans les mesures anti-pauvreté mexicaines », *Politique et sociétés*, 30:2 (2011), pp. 173-201.
(Disponible sur www.erudit.org)

4. Transitions démocratiques?

- Sophie Jouineau, « La transition des régimes autoritaires en Argentine, au Chili et en Uruguay : une perspective comparative », en Georgina Sánchez López (dir.), *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 153-200.
- Étienne David-Bellemare, « Le mouvement syndical en Uruguay : trajectoire contemporaine et nouvelles perspectives pour la Plénière intersyndicale des travailleurs-Convention nationale des travailleurs (PIT-CNT) », Montréal, UQAM, 2011 (*Cahiers de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et l'innovation politique*).
(Disponible sur www.turmel.uqam.ca — onglet Dossiers)

5. Représentation

- Jacqueline Jiménez Polanco, « La représentation politique des femmes en Amérique latine », en Bérengère Marques-Pereira et Patricio Nolasco (coords.), *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Bruxelles – Paris, GELA-IS – L'Harmattan, 2001, pp. 27-81.

6. Dynamiques électorales

- Sylvia Robin, « L'effondrement de la représentation et crise politique en Argentine », *Cahiers de l'Amérique latine*, n° 41, 2002, pp. 19-32.
(Disponible sur www.iheal.univ-paris3.fr – onglet Éditions)
- Natalia Brandler, « Les élections au Venezuela, de l'abstention comme forme de protestation à une participation inhabituelle », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 65, 2007, pp. 33-61.

7. Démocratie participative

- Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La découverte, 2005, pp. 31-64 (2^e éd.).
- Françoise Montambeault, « Municipalisation et participation citoyenne au Mexique: vers une décentralisation participative et démocratique? », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 155-182.

8. L'État de droit

- Guillermo O'Donnell, « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, 8:2 (2001), pp. 199-224. (Disponible sur www.cairn.info)
- Louis Naud Pierre, « La juridicisation de la vie sociopolitique et économique en Haïti. Enjeux et limites », *Droit et société*, n° 65, 2007, pp. 123-151. (Disponible sur www.cairn.info)

9. Violence et politique

- Aída Hernández Castillo, « Femmes autochtones détenues et criminalisation de la pauvreté au Mexique », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43:2-3 (2013), pp. 21-30. (Disponible sur erudit.org)
- Nelson Arteaga Botello, « La guerre contre l'insécurité au Mexique », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 183-210.

10. Mouvements sociaux

- Martín Aguilar Sánchez, « Veracruz: caractéristiques de l'action collective à un siècle de la Révolution mexicaine » en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 211-234.
- Stéphane Monclaire, « Brésil. Des mobilisations en trompe-l'œil : retour sur les manifestations de juin 2013 », en Sébastien Vélut, *Amérique latine 2014-2015*, Paris, La documentation française, 2014, pp. 49-64 (collection *Mondes émergents*).

11. « Nouveaux acteurs politiques » : les peuples indigènes

- Pierre Beaucage, « Les autochtones et l' 'éternelle révolution mexicaine' », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 59-80.
- Hervé do Alto, « Ethnicité et classe dans les luttes populaires en Bolivie : de la Révolution nationale de 1952 au gouvernement d'Evo Morales », en Gabriel Vommaro (coord.), *La « carte rouge » de l'Amérique latine*, Bellescombes-en-Bauges, Croquant, 2008, pp. 51-75.

12. « Nouvelles actrices politiques » : les femmes

- Marie-France Labrecque, « Yucatán, 'bastion féministe de la Révolution mexicaine'? », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 103-128.
- Bérengère Marques-Pereira, « Le Chili : les femmes et la gauche. Une relation amicale ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 12:3 (2005), pp. 365-378. (Disponible sur cairn.info)

13. Réflexions à long terme

- Julián Durazo Herrmann, « Révolution, ruptures et continuité au Mexique », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 285-304.
- Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier, « Les assises du politique autrement », dans leur livre *Amérique latine. Laboratoire du politique autrement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 247-258.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.